Santé Québec Montérégie-Ouest

Comité central tactique de gestion des médicaments

Boîte à outils

Thématique #3 – Gestion des substances contrôlées

À qui s'adressent ces informations ?

L'ensemble du personnel infirmier, inhalothérapeutes du bloc opératoire et aides-soignants autorisés à administrer des médicaments dans le cadre de la Règle de soins nationale.

Qu'est-ce qu'une substance contrôlée ? « Toute forme de drogue que le gouvernement fédéral a catégorisée comme ayant un potentiel d'abus ou d'accoutumance plus élevé que la moyenne » (Santé Canada, 2025). Par exemple : benzodiazépine, opioïde, consulter la liste complète ICI.



Saviez-vous que les substances contrôlées doivent :

- ✓ Être entreposées dans un cabinet à médicaments sécurisé ou une armoire à double verrouillage.
- ✓ Faire l'objet d'un décompte à chaque changement de quart, effectué par deux personnes, lorsque dans une armoire.
- ✓ Faire l'objet d'une prise en charge immédiate lorsqu'un écart est constaté.

Pratiques attendues



ÉCART OU MÉDICAMENT MANQUANT

RECOMPTER → RECHERCHER → AVISER →DOCUMENTER

- Refaire immédiatement le décompte.
- Vérifier les enregistrements et les transactions.
- Rechercher le médicament et la cause possible.
- Aviser la personne responsable et documenter.
- Cabinet : résoudre la divergence avant la fin du quart

DOSE NON ADMINISTRÉE, RÉSIDU, BRIS OU CONTAMINATION

DÉTRUIRE → FAIRE CONSTATER → DOCUMENTER

- Ne pas remettre dans l'inventaire un résidu d'ampoule ou de fiole à usage unique.
- Détruire selon les modalités prévues.
- Faire constater par le témoin requis, lorsque applicable.
- Documenter dans le registre ou le système applicable





CLÉ INTROUVABLE OU SERRURE NON FONCTIONNELLE

AVISER → SÉCURISER → FAIRE REMPLACER

- Aviser immédiatement la personne responsable.
- Maintenir les médicaments dans un lieu sécurisé.
- Faire entreprendre le remplacement de la serrure en priorité



Toute dose retirée de l'inventaire doit demeurer traçable jusqu'à son administration ou sa destruction.



Encadrement légal : Le non-respect des obligations liées aux substances contrôlées peut entraîner des mesures correctives ou disciplinaires de l'employeur ainsi que des sanctions de l'ordre professionnel concerné. Lorsqu'une infraction est établie, des sanctions pénales peuvent aussi s'appliquer, selon la nature et la gravité du manquement.

Pour consulter la documentation en lien avec les substances contrôlées : Rappel des bonnes pratiques gestion des médicaments contrôlées

PSSSSSST fait intéressant !

Si tu penses avoir besoin de peaufiner tes connaissances avec les éléments mentionnés dans ce document, sache que, dans chaque direction, on retrouve des personnes qui peuvent répondre à tes questions et te soutenir ! ***Connais-tu le nom de ces personnes dans ton milieu ?***

DSI, DSMSSS et département de pharmacie (2026-11)